

L'Évaluation de l'incidence algorithmique du Canada — un score de risque obligatoire et publié pour chaque décision gouvernementale automatisée

AI in the Public Sector · Bonne pratique · Canada

Score de qualité : 80/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

Depuis avril 2019, la directive canadienne sur la décision automatisée exige que tout système fédéral automatisé réalise une Évaluation de l'incidence algorithmique publique, dont le score fixe des exigences obligatoires de transparence et de supervision avant le déploiement.

Dimensions clés

Dimension	Score
Evidence of impact / measured public value	2/3
Transparency, fairness & accountability	3/3
Transferability / demonstrated replication	2/3
Scalability beyond pilot	2/3
Governance, capability & sustainability	3/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-08-26

[Treasury Board of Canada Secretariat](#) — consulté le 2026-08-26

[Algorithmic Impact Assessment tool - Canada.ca](#) — consulté le 2026-08-26

[Montreal AI Ethics Institute: AI Governance on the Ground](#) — consulté le 2026-08-26

Citer — Evidoria. *L'Évaluation de l'incidence algorithmique du Canada — un score de risque obligatoire et publié pour chaque décision gouvernementale automatisée*. ID persistant : ed150e98-8af2-436d-9bf5-1f48e39138b8.